



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 12/2021  
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 110'000.-- TTC pour le  
remplacement de la retropelle de la déchetterie

Délégué municipal

*M. Christian Dugon*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Dans le cadre de l'exploitation de la déchetterie communale d'Arzier-Le Muids, nous utilisons différentes machines, notamment une retropelle. Cette machine est indispensable pour divers travaux inhérents au site, notamment pour permettre de tasser les bennes afin d'optimiser les coûts de transport et d'évacuation.

Le coût de ce type d'engins est très élevé, raison pour laquelle nous avons choisi, il y a plus de 12 ans de nous tourner vers un modèle d'occasion, presque moitié moins cher.

Depuis plusieurs années, cette machine tombe en panne et engendre des coûts de réparation devenant conséquents, sans oublier que les pièces de remplacement se font de plus en plus rare, et cela quand il est encore possible d'en trouver. En effet, il y a 4 ans, c'est la carte maîtresse qui a cédé, nous obligeant à trouver une pièce de remplacement. Avec beaucoup de chance, nous avons pu commander la dernière pièce disponible en Europe.

## **2. Descriptif**

A la lumière de ce qui précède, nous serons contraints de remplacer cet outil à court terme. Pour éviter d'avoir à acheter une machine neuve qui avoisine les CHF 250'000.--, nous soumettons ce préavis afin de pouvoir bénéficier des offres d'occasion, comme cela a été le cas il y a maintenant une dizaine d'année, pour remplacer la retropelle existante.

La problématique du marché d'occasion réside dans l'immédiateté de la réponse, ce qui est impossible pour une commune au vu des montants d'investissement, qui nécessitent de passer par un préavis. En effet, les fournisseurs ne souhaitent pas, pour des raisons que nous pouvons comprendre, bloquer une machine plusieurs mois.

Dès lors, et afin de pouvoir procéder au remplacement de notre machine vétuste, nous souhaitons obtenir du Conseil communal un crédit visant à l'acquisition d'une machine d'occasion. Ainsi, lorsqu'une offre sera disponible, nous pourrons y répondre et engager la dépense.

A noter que la solution alternative résiderait dans l'acquisition d'une machine neuve pour le double du prix.

### 3. Coûts

Compte tenu des explications ci-dessus, nous avons requis des différents fournisseurs une estimation du prix des machines d'occasion et leur avons rappelé notre vif intérêt pour l'une d'elle. L'ensemble des fournisseurs admettent que les prix avoisinent les CHF 100'000.--. Nous avons donc arrêté ce montant dans la présente demande de crédit.

Achat d'une retropelle d'occasion	CHF	100'000.--
<b>Total intermédiaire HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.--</b>
TVA 7.7%	CHF	7'700.--
<b>Sous-total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>107'700.--</b>
Divers et imprévus	CHF	2'300.--
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>110'000.--</b>

### 4. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 11'605.-- TTC.

### 5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 12/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.-- TTC pour le remplacement de la retropelle de la déchetterie

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

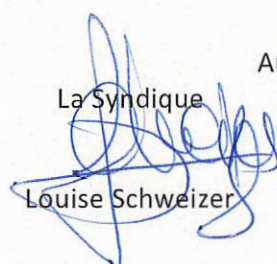
Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## Décide

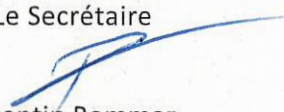
1. d'adopter le préavis municipal n° 12/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.-- TTC pour le remplacement de la retropelle de la déchetterie
2. de financer ce dernier par l'emprunt.
3. d'amortir ces objets sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique  
  
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire  
  
Quentin Pommaz